

Commune de VERNAISON
69390

D 28.02.2022/02

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février, le Conseil Municipal de la Commune de VERNAISON étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Julien VUILLEMARD, Maire

Étaient présents : Julien VUILLEMARD, Michèle PERRIAND, Michel POCHON, Karine GRAZIANO, Michel MASSON, Géraldine BECQUER-MIET, Daniel SEGOUFFIN, Loubna AMIROUCHE, Julien FLAMIER, Yves THEVENIN, Jean-Claude BERGER, Rolande BERNARD, Dominique CARUSO, Maria MORVAN, Christine FALLETTI, Bernard LEVEL, Jocelyne MICHAUD, Pascale MALGOUYRES, Christophe ROCHER, Corinne PLA-PAUCHON, Cédric JACQUEY, Cécile DESPINASSE, Bernadette VANEL

Membre absent représentés : Caroline CHAIGNE a donné pouvoir à Michel POCHON
Lionel SERRA a donné pouvoir à Bernard LEVEL
Karim HARZOUZ a donné pouvoir à Julien FLAMIER
Vincenzo URSI a donné pouvoir à Karine GRAZIANO

Il a été procédé conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation du secrétaire de séance. **Madame Rolande BERNARD** a été désignée, à la majorité, secrétaire de séance.

Harmonisation du coût de la photocopies

Nombre de conseillers en exercice : 27
présents : 23
représentés : 4

Date de la convocation : 22 février 2023

Rapporteur : Monsieur Michel MASSON – Adjoint délégué à la culture, à l'évènementiel et à la vie associative

Michel Masson rappelle que les administrés ont la possibilité de réaliser des photocopies, soit en mairie, soit à la médiathèque.

Pour rappel les coûts photocopies sont :

0.18 € à l'accueil de la mairie pour un recto (le double pour un recto-verso)

0.30 € à la médiathèque (peu importe recto verso ou couleur)

Il est proposé d'harmoniser le coût des photocopies comme suit :

| Format A4 | Format A3 |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 0.20 € pour un recto N et B | 0.40 € pour un recto N et B |
| 0.40 € pour un recto verso N et B | 0.80 € pour un recto verso N et B |
| 0.40 € pour un recto couleur | 0.80 € pour un recto couleur |
| 0.80 € pour un recto verso couleur | 1.60 € pour un recto verso couleur |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE l'harmonisation du coût de la photocopie pour les administrés

DIT que le coût de la photocopie pour les administrés est le suivant :

| Format A4 | Format A3 |
|------------------------------------|------------------------------------|
| 0.20 € pour un recto N et B | 0.40 € pour un recto N et B |
| 0.40 € pour un recto verso N et B | 0.80 € pour un recto verso N et B |
| 0.40 € pour un recto couleur | 0.80 € pour un recto couleur |
| 0.80 € pour un recto verso couleur | 1.60 € pour un recto verso couleur |

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 3 mars 2023

Transmis en préfecture le :

Affiché le :

Le Maire,

Julien VUILLEMARD

